

NAO 2022

Plateforme CGT

RELAIS



Conditions de travail

- Mettre fin à la surcharge de travail des salariés due à la baisse des effectifs en embauchant assez de personnel pour répondre aux besoins des différents services.
- Retour rapide aux effectifs d'avant pandémie.
- Fin de la polyvalence imposée

Rémunération

- Augmentation générale des salaires de 200 euros
 - Prime covid de 1000 euros
- Rémunération de l'activité Omnicanal
- Alignement de la prime vacances de l'ensemble des magasins relais sur celles des magasins lyonnais (1/2 mois d'un salaire d'embauche)
- Passage automatique d'échelon tous les 4 ans de 2.1 à 2.3
 - Création d'un nouveau palier pour la prime d'ancienneté à 20 ans.

Divers

- Jour de solidarité offert par l'entreprise